Concours GAGNER VOS SOUHAITS Shoppers Drug Mart
Règlement officiel du concours (le « règlement »)

---

1) <u>COMMANDITAIRE</u> : Ce concours est commandité par Shoppers Drug Mart, située 243 Consumers Road, Toronto Ontario M2J 4W8 (le « commanditaire ») et administré par Ventura Associates International, LLC, située au 494 Eighth Avenue, New York NY 10001 (l'« administrateur du concours »).

2) <u>PÉRIODE DU CONCOURS</u> : Ce concours commence le 10 novembre 2019 à minuit (HE) et se termine le 16 décembre 2019 à 15 h (la « date de clôture du concours ») (collectivement, la « période du concours »).

3) <u>COMMENT PARTICIPER</u> : AUCUN ACHAT REQUIS. Vous pouvez participer à ce concours de deux (2) façons, décrites ci-dessous.

A) **PARTICIPATION PAR MESSAGE TEXTE** : Vous êtes automatiquement inscrit lorsque vous acceptez de recevoir des messages texte promotionnels ininterrompus de Shoppers Drug Mart pendant la période du concours. Pour les accepter, envoyez par message texte le mot-clé **HOLIDAY** au code abrégé 736898 (« inscription par SMS ») ou SOUHAITS au code abrégé 73637 (aussi appelé « participation par message texte »). Les participants par message texte reçoivent un (1) message texte de confirmation sur leur téléphone mobile après avoir envoyé le mot-clé à l'un des codes abrégés ci-dessus. Pour participer au concours, tous les participants doivent posséder un téléphone cellulaire avec service de messagerie texte bidirectionnelle. Des frais standard de messagerie et de transmission de données peuvent s'appliquer à chaque message texte envoyé et reçu. Envoyez STOP pour cesser de recevoir des messages texte promotionnels de Shoppers Drug Mart, y compris des messages texte à propos de ce concours. Envoyez HELP pour obtenir de l'aide. Il se peut que la messagerie ne soit pas accessible dans toutes les régions. **En soumettant une participation par message texte, vous autorisez l'administrateur de ce concours à appeler votre téléphone cellulaire si vous êtes sélectionné comme gagnant potentiel.** Limite d'une (1) participation par message texte par numéro de téléphone cellulaire pendant la période du concours.

b) **PARTICIPATION PAR COURRIEL :** Vous pouvez participer en envoyant un courriel contenant votre nom, votre adresse complète, y compris votre code postal, et votre numéro de téléphone de jour à l'adresse SDMContest@Sweepspros.com, avec l'objet « Concours GAGNER VOS SOUHAITS » (l'« inscription par courriel »). Votre fournisseur de service en ligne peut appliquer des frais normaux d'accès à Internet et d'utilisation. L'utilisation d'une même adresse de courriel par plusieurs personnes est interdite. Limite d'une (1) participation par personne pendant la période du concours.

« Participation » désigne chaque participation par message texte ou par courriel. Vous serez inscrit au tirage au sort hebdomadaire auquel vous êtes admissible, consultez le tableau ci-dessous. Ce concours comprend cinq (5) tirages hebdomadaires. Les participations admissibles non gagnantes reçues pour un tirage hebdomadaire donné sont automatiquement reconduites pour les tirages hebdomadaires subséquents.

Numéro du tirage hebdomadaire	La période de participation hebdomadaire commence à 0 h HE le :	La période de participation hebdomadaire se termine à 15 h HE le :	Le tirage au sort hebdomadaire a lieu à 16 h 30 HE le :
1	10 novembre 2019	18 novembre 2019	18 novembre 2019
2	10 novembre 2019	25 novembre 2019	25 novembre 2019
3	10 novembre 2019	2 décembre 2019	2 décembre 2019
4	10 novembre 2019	9 décembre 2019	9 décembre 2019
5	10 novembre 2019	16 décembre 2019	16 décembre 2019

Les participations doivent être reçues au plus tard à la fin de la période du concours, peu importe la méthode de participation utilisée. Dans le cas de plusieurs participations provenant d'un même numéro de téléphone cellulaire ou d'une même adresse de courriel, seule la première participation admissible est prise en compte. Aucun message ni aucune correspondance n'est échangé avec les participants, à l'exception de ceux sélectionnés pour un prix.

4) <u>ADMISSIBILITÉ</u> : Le concours s'adresse aux résidents autorisés du Canada (à l'exclusion de ce ceux du Québec) ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence à la date de clôture du concours.

Les employés, directeurs, dirigeants, mandataires ou représentants du commanditaire et de leurs sociétés affiliées ou liées, filiales, sociétés apparentées, agences de publicité et de promotion respectives (collectivement, « les parties de la promotion »), ainsi que les membres de la famille immédiate et du ménage des personnes mentionnées ci-dessus ne sont pas admissibles à participer au concours. Aux fins du présent règlement, la « famille immédiate » comprend les membres suivants : mari, femme, conjoint, mère, père, frère, sœur, fils et fille, qu'ils fassent partie ou non du même ménage.

Le commanditaire se réserve le droit de demander en tout temps une preuve d'identité ou d'admissibilité pour participer au concours, et l'absence de présentation de cette preuve peut entraîner l'exclusion, à l'entière discrétion du commanditaire.

5) <u>SÉLECTION DU GAGNANT POTENTIEL</u> : Un tirage au sort parmi toutes les participations hebdomadaires admissibles reçues pour un prix hebdomadaire donné est fait par l'administrateur du concours à la date et à l'heure mentionnées à l'article 3 ci-dessus au bureau de l'administrateur du concours, situé au 494, avenue Eighth, bureau 1700, New York, NY 10001, États-Unis. Avant d'être déclaré gagnant, le gagnant potentiel sélectionné du grand prix doit d'abord répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, mécanique ou électronique, à une question d'aptitude mathématique chronométrée; il doit également signer un formulaire de déclaration et de décharge standard confirmant son respect du règlement officiel du concours et son acceptation du prix tel qu'il est décerné. Le gagnant potentiel sélectionné sera avisé par téléphone ou par courriel dans les sept (7) jours suivant la date du tirage au sort. Si le gagnant potentiel ne peut être joint dans les deux (2) jours ouvrables, à la discrétion du commanditaire, un autre participant peut être sélectionné.

6) <u>PROBABILITÉS DE GAGNER</u> : Les chances d'être sélectionné comme gagnant potentiel dépendent du nombre de participations hebdomadaires admissibles reçues.

7) <u>PRIX ET VALEURS AU DÉTAIL APPROXIMATIVES (VDA)</u> : Vingt et un (21) prix sont à gagner pendant la période du concours, consistant en (ainsi que la valeur approximative au détail) :

Semaine 1 (5 prix) : Casque d'écoute sans fil Beats® Studio3, VDA 329,99 $
Semaine 2 (5 prix) : Nintendo Switch®, VDA 379,99 $
Semaine 3 (5 prix) : Cartes-cadeaux Shoppers Drug Mart, VDA 500,00 $
Semaine 4 (5 prix) : Téléviseur intelligent Sharp 4k de 55 po, VDA 455,77 $
Semaine 5 (1 grand prix) : un voyage pour le gagnant et un (1) invité à Paris (le « voyage »), VDA : 10 000,00 $

Le voyage comprend un voyage aller-retour en classe touriste entre le principal aéroport canadien le plus proche du domicile du gagnant potentiel et un grand aéroport à Paris, en France, choisi par le commanditaire. Le voyage comprend également un maximum de six (6) nuits d'hébergement dans un hôtel standard choisi par le commanditaire (une chambre pour deux) et une carte-cadeau Visa de 2 500 $ pour le transport terrestre, les repas ou les activités. L'utilisation de la carte-cadeau Visa est assujettie aux modalités de la carte-cadeau du commerçant émetteur. Le voyage doit avoir lieu et se terminer en 2020. Le gagnant potentiel et son invité doivent suivre le même itinéraire.

Si l'invité du gagnant potentiel est mineur dans la province ou le territoire où il réside, et si le gagnant potentiel n'est pas le parent ou le tuteur légal de ce mineur, le ou les parents ou le tuteur légal du mineur doivent fournir un consentement écrit requis par le commanditaire pour permettre au mineur de voyager en tant qu'invité du gagnant potentiel.

Si le gagnant potentiel ne peut pas voyager pour une raison quelconque, notamment des documents de voyage inadéquats, l'impossibilité de voyager dans les délais impartis pour le voyage, l'incapacité à voyager, etc., à la discrétion du commanditaire, un autre participant peut être sélectionné. L'invité du gagnant potentiel est également lié par le présent règlement officiel et doit s'y conformer, et il doit signer et retourner un formulaire de déclaration et de décharge décrit ci-dessous. Si l'invité ne se conforme pas au présent règlement officiel, se désiste pour quelque raison que ce soit et est par conséquent incapable de voyager aux dates mentionnées ci-dessus, le commanditaire se réserve le droit de sélectionner un autre participant, à l'entière discrétion du commanditaire, jusqu'à ce qu'un autre gagnant admissible et son invité satisfassent aux conditions énoncées aux présentes.

Le gagnant potentiel et son invité sont responsables de toutes les autres dépenses non mentionnées aux présentes, notamment : l'assurance voyage et l'assurance médicale, les frais de bagages, les pourboires, les repas et les frais de transport qui ne sont pas prévus ou compris dans le prix, les appels téléphoniques, les frais liés aux services en chambre, les taxes applicables (y compris les frais d'améliorations aéroportuaires, s'ils sont perçus au moment du départ), les frais accessoires, et toutes les autres dépenses qui ne sont pas mentionnées dans la description du grand prix. Le gagnant potentiel doit posséder une carte de crédit reconnue valide qu'il présentera à l'hôtel à son arrivée. Le gagnant potentiel et son invité ont la responsabilité de s'assurer que tous les documents de voyage (passeports, visas, etc.) sont en ordre et valides avant et pendant toute la durée du voyage.

Les préparatifs de voyage et les dispositions pour l'hébergement sont à l'entière discrétion du commanditaire. Il est strictement interdit de modifier les dates de voyage ou le nom des passagers une fois la réservation effectuée et après que le gagnant potentiel a soumis le nom de son invité et tous les renseignements de réservation connexes au commanditaire. Le commanditaire n'est pas responsable des retards ou des annulations de vol et n'est pas responsable des dépenses engagées à la suite d'un tel retard

ou d'une telle annulation. La valeur réelle du prix dépendra du point de départ, des dates de voyage et des fluctuations du prix des billets d'avion. Le gagnant potentiel et son invité n'ont droit à aucune compensation financière pour la différence, s'il y a lieu, entre la valeur réelle du prix et la valeur approximative annoncée du prix. Si le gagnant potentiel choisit de voyager par d'autres moyens que ceux prévus aux présentes, aucune compensation supplémentaire n'est accordée. Le prix est seulement celui présenté ci-dessus. Le gagnant ne peut pas substituer ou transférer un prix. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer des prix de valeur égale ou supérieure.

La valeur au détail approximative de tous les prix combinés est de **18 328,75 $**.

La valeur au détail approximative de chaque prix est celle stipulée par le fournisseur du prix en vigueur trente (30) jours avant le lancement de ce concours.

Les images de prix illustrées dans le matériel publicitaire et promotionnel peuvent différer du prix réel, et toute représentation d'un prix est fournie à titre d'exemple seulement et peut ne pas refléter le prix réellement gagné. Les marques de commerce associées aux prix sont la propriété de leurs propriétaires respectifs, qui ne sont PAS affiliés à ce concours de quelque façon que ce soit, et aucune promotion d'articles n'est suggérée ni implicite.

8) <u>DÉCLARATION ET DÉCHARGE</u> : Le gagnant potentiel doit signer et retourner un formulaire de déclaration et de décharge dans les trois (3) jours suivant la date mentionnée dans la lettre qui accompagne l'avis du prix et la tentative de livraison, sans quoi le prix sera perdu et pourra être décerné à un autre participant.

Le retour d'un prix ou d'un avis, parce qu'il est non livrable ou non conforme avec les modalités du présent règlement officiel, peut entraîner l'exclusion du participant et, à la discrétion du commanditaire, la sélection d'un autre participant.

9) <u>LIMITATION DE RESPONSABILITÉ</u> : En participant au concours, le participant accepte le présent règlement officiel et les décisions du commanditaire, lesquelles sont sans appel dans tous les domaines. En acceptant le prix, le gagnant consent à exonérer de toute responsabilité le commanditaire, ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, employés, sociétés mères et sociétés liées, concédants de licences, titulaires de licences et ayants droit à l'égard de toute réclamation et obligation découlant de l'acceptation, de l'utilisation, du mauvais usage ou de l'échange de tout prix ou de la participation au concours. Le commanditaire décline toute responsabilité ou obligation en ce qui concerne les participations, les notifications, les réponses perdues, soumises en retard, incompréhensibles, illisibles, falsifiées, endommagées, mal acheminées ou incomplètes, en raison de ce qui précède ou autrement, ou toute erreur typographique, tout problème technique, toute interruption, suppression, tout défaut, retard dans le fonctionnement ou la transmission, toute défaillance, congestion ou tout défaut de fonctionnement d'un ordinateur, d'Internet, de logiciels, de téléphone, de téléphone cellulaire ou de matériel informatique qui peut survenir, en raison de toute combinaison de ce qui précède, notamment les défauts de fonctionnement pouvant affecter la transmission ou la non-transmission d'une participation. Le commanditaire ne peut être tenu pour responsable de toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs de sites Web ou d'applications mobiles, par de l'équipement, par la programmation associée au concours, par une erreur technique ou humaine ou par toute autre erreur ou omission. Le commanditaire ne peut être tenu pour responsable de toute erreur, de toute omission, de toute interruption, de toute suppression, de tout défaut, de tout retard dans le fonctionnement ou la transmission, de la défaillance des voies de communication, du vol, de la destruction

ou de la modification des participations ou de l'accès non autorisé à celles-ci. Le commanditaire n'est pas responsable de toute blessure ou de tout dommage causé au participant ou à tout ordinateur ou téléphone cellulaire du fait ou découlant de la participation ou du téléchargement de documents ou d'applications dans le cadre du concours. Le commanditaire n'assume aucune responsabilité dans le cas où le concours ne pourrait se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, y compris des raisons indépendantes de sa volonté, notamment une infection par un virus informatique, un bogue, une altération indésirable, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique, un manque de participation ou une cause pouvant nuire à l'administration, à la sécurité, à l'impartialité, à l'intégrité ou au bon déroulement du présent concours ou du site Web du concours.

Le commanditaire se réserve le droit d'exclure un participant si celui-ci a) enfreint le présent règlement officiel ou le règlement général et les lignes directrices de toute propriété ou tout service en ligne du commanditaire, b) participe au concours par tout moyen contraire au présent règlement ou qui serait injuste envers les autres participants, ou dans le cas où les participations sont générées par tout moyen automatisé ou mécanique, c) agit de façon déloyale ou perturbatrice, ou dans l'intention d'importuner, de maltraiter, de menacer ou de harceler toute autre personne. Les documents de participation modifiés, reproduits, falsifiés ou altérés sont nuls. En cas de différend quant à l'identité d'un participant potentiellement gagnant, la participation est réputée faite par le titulaire autorisé du compte correspondant au numéro de téléphone cellulaire ou à l'adresse électronique fournis au moment de l'inscription. Le titulaire autorisé du compte est défini comme la personne physique à qui un fournisseur de services sans fil attribue un numéro de téléphone cellulaire ou à qui une adresse de courriel est attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation chargée d'attribuer l'adresse de courriel pour le compte associé à la participation par SMS ou par courriel.

Toute tentative d'endommager délibérément le site Web du concours, l'application du concours ou tout site Web apparenté, ou de perturber le bon fonctionnement du concours peut constituer une infraction à des lois civiles et pénales. Dans l'éventualité d'une telle tentative, le commanditaire se réserve le droit d'exercer un recours et de demander des dommages et intérêts dans toute la mesure autorisée par la loi.

Sauf indication contraire, la monnaie est le dollar canadien. Chaque prix doit être accepté « tel quel » et ne peut être échangé contre un montant d'argent, troqué, vendu, substitué ou transféré ni faire l'objet d'un tirage, et il n'est pas remboursable. Tous les gagnants reconnaissent que ni le commanditaire ni l'administrateur du concours (ni aucune autre entreprise concernée par le présent concours), ni leurs mandataires ne donnent ou ne font, ou ne peuvent être tenus responsables de quelque manière que ce soit, de garantie ou de déclaration, expresse ou implicite, en fait ou en droit, relative à la qualité, aux conditions, à l'adéquation ou à la qualité marchande de tout aspect d'un prix. Tous les prix sont assujettis à la garantie standard du fabricant, dans la mesure où elle est offerte. Le choix de l'article, de la taille, de la couleur et du modèle du prix est à l'entière discrétion du commanditaire. Si les prix annoncés ne sont pas disponibles pour des raisons indépendantes de la volonté du commanditaire, un prix de nature et de valeur équivalentes peut être gagné, ou le commanditaire, à sa seule discrétion, peut attribuer au gagnant la valeur pécuniaire équivalente à la place du prix. Les prix sont remis seulement aux gagnants confirmés. Le commanditaire et l'administrateur du concours ne peuvent être tenus responsables du retard ou de l'action ou l'omission de quelque nature que ce soit de la part d'une personne fournissant les services d'attribution des prix.

Le refus d'un prix décharge le commanditaire, ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés, de toutes ses responsabilités et obligations envers le gagnant d'un tel prix. Le commanditaire n'est en aucun

cas tenu de décerner plus de prix que ce qui est mentionné dans le présent règlement ou de décerner des prix autrement qu'en conformité avec le présent règlement.

10) <u>CONDITIONS DE PARTICIPATION</u> : En acceptant un prix, les gagnants autorisent le commanditaire à utiliser leurs noms, villes et provinces ou territoires de résidence et leur image à des fins de publicité dans tous les médias actuellement ou ultérieurement connus, partout dans le monde et à perpétuité, sans autre contrepartie, avis ou permission, sauf si la loi l'interdit.

Tous les renseignements demandés et fournis par chaque participant doivent être véridiques et exacts, et ils ne doivent pas prêter à confusion de quelque manière que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit d'exclure tout participant du concours à sa discrétion si le participant, à tout moment, fournit des précisions ou des renseignements faux, inexacts ou prêtant à confusion, ou si le participant est inadmissible au concours en vertu du présent règlement.

11) <u>PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</u> : La propriété intellectuelle, notamment les marques de commerce, les noms commerciaux, les logos, les conceptions, le matériel promotionnel, les pages Web, le code source, les dessins, les illustrations, les slogans et les déclarations, appartient au commanditaire ou à ses sociétés affiliées. Tous droits réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de toute ressource protégée par un droit d'auteur ou de propriété intellectuelle sans l'autorisation écrite expresse de son propriétaire est strictement interdite.

12) <u>INDEMNISATION</u> : Le participant dégage le commanditaire de toute responsabilité en cas de blessure, de perte ou de dommage, quels qu'ils soient, subis par le participant ou toute autre personne, notamment les lésions corporelles, le décès ou les dommages matériels, résultant en totalité ou partie, directement ou indirectement, de la participation au concours, d'un manquement au règlement ou d'une activité liée au prix. Le participant consent à indemniser totalement le commanditaire contre toute réclamation présentée par des tiers relativement au présent concours.

13) <u>RÉSILIATION</u> : Si le commanditaire estime qu'il existe des preuves réelles ou présumées de falsification de toute partie du concours, ou si des difficultés techniques ou tout autre facteur, y compris un accident, une erreur d'impression, administrative ou une erreur de toute sorte, compromettent l'intégrité, l'administration ou le déroulement du présent concours, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, de suspendre ou de mettre fin au concours en totalité ou en partie, à tout moment, sans préavis ni obligation. Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de compromettre le déroulement légitime du présent concours contrevient aux lois criminelles, ainsi que civiles et, advenant une telle tentative, le commanditaire se réserve le droit d'exercer un recours pour réclamer des dommages et intérêts dans toute la mesure permise par la loi, y compris des poursuites pénales.

14) <u>POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE</u> : Le commanditaire respecte votre droit au respect de la vie privée. En participant au concours, vous : (i) accordez au commanditaire le droit d'utiliser votre nom, votre adresse postale, votre numéro de téléphone, votre adresse de courriel, votre pseudonyme ou nom d'utilisateur sur la plateforme (les « renseignements personnels ») afin d'administrer le présent concours et de mener une campagne publicitaire concernant celui-ci, (ii) accordez au commanditaire le droit d'utiliser vos renseignements personnels à des fins de publicité et de promotion liée au concours, dans tout média actuellement connu ou conçu ultérieurement, sans autre contrepartie, sauf si la loi l'interdit, (iii) reconnaissez que le commanditaire peut divulguer vos renseignements personnels à des fournisseurs de services tiers ou à ses mandataires dans le cadre d'une activité

mentionnée aux points (i) et (ii) ci-dessus. Le commanditaire utilise uniquement les renseignements personnels du participant à des fins déterminées, et seulement s'il a obtenu l'autorisation du participant au moment de la participation de l'informer des promotions ou des concours à venir du commanditaire. Vous pouvez à tout moment révoquer votre consentement. Si vous révoquez votre consentement, votre participation à ce concours sera invalide. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels par le commanditaire, veuillez consulter la politique en matière de protection de la vie privée du commanditaire, accessible à l'adresse : http://corporate.shoppersdrugmart.ca/fr-ca/privacy-policy.aspx

15) LOIS APPLICABLES : Le concours est assujetti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le règlement officiel peut être modifié sans préavis afin de le mettre en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales ou municipales applicables ou les politiques de toute autre entité dont la compétence a préséance sur celle du commanditaire. Tous les différends et toutes les questions relatives à l'interprétation, à la validité et à la force exécutoire du règlement officiel, ou aux droits et obligations existant entre le participant et le commanditaire relativement au concours, sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario, y compris les dispositions en matière de procédure, sans tenir compte des dispositions ou des règles du choix de la loi applicable ou de conflit de droit qui entraîneraient l'application des lois d'un autre territoire.

16) RÈGLEMENT OFFICIEL : Le présent règlement se trouve sur le site Web du concours à l'adresse http://www.3csms.mobi/shoppersholidaycontest sous Règlement du concours GAGNER VOS SOUHAITS.